



Berlin Eco

NUMERO 9

© DG Trésor

15 avril 2020

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Dans son [World Economic Outlook](#), le FMI table sur une croissance du PIB allemand de -7,0 % en 2020, soit 8,1 points de moins qu'admis en début d'année. La reprise en 2021 est chiffrée à +5,2 % (+3,8 points par rapport à la dernière estimation).

Selon Destatis, la [production](#) (secteurs minier, énergétique, manufacturier et construction) a augmenté de 0,3 % en février 2020 par rapport au mois précédent (-1,2 % en comparaison annuelle), tandis que le nombre de [nouvelles commandes dans le secteur manufacturier](#) a baissé de 1,4 % (+1,5 % en comparaison annuelle). L'Office fédéral statistique annonce également une hausse de 1,3 % des [exportations](#) et une baisse de 1,6 % des importations en février 2020 par rapport au mois précédent (respectivement +0,4 % et -2,9 % en comparaison annuelle). L'excédent courant s'établit à 23,7 Md€, contre 15,8 Md€ en février 2019. Destatis précise que les effets de la pandémie Corona sur le commerce avec la Chine se sont fortement fait sentir en février : les exportations vers la Chine ont chuté de 8,9 % et les importations en provenance de Chine de 12,0 % par rapport à février 2019.

Le Gouvernement fédéral et les Ministres-présidents des Länder se sont accordés ce 15 avril pour prolonger les mesures de restrictions des contacts jusqu'au 3 mai minimum. Dès lundi, de premiers commerces d'une superficie maximale de 800 mètres carrés pourront rouvrir sous conditions d'hygiène et de régulation des entrées (concessionnaires automobiles, ateliers de réparation de bicyclettes et librairies). Le port de masques sera "fortement conseillé" dans les commerces et les transports de proximité. Les salons de coiffure pourraient rouvrir le 4 mai. La proposition envisage la réouverture progressive des écoles à partir du 4 mai (priorité au secondaire et aux grandes classes du primaire) sous condition d'un plan d'hygiène par école en amont. L'exercice de la liberté de culte sera discutée ce week-end entre le ministre de l'Intérieur, les Länder et les représentants des religions. Les bars, restaurants, les pubs ainsi que hôtels mais aussi les crèches et jardins d'enfants resteront fermés. Aucune manifestation de grande importance avant le 31 août. Les effets de ces premières mesures sur le développement de l'épidémie seront étudiés le 30 avril afin de décider plus précisément ce qui adviendra après le 3 mai (RV tous les 15 jours).

POLITIQUE BUDGETAIRE

Pour la sixième année consécutive, Destatis constate un excédent budgétaire en 2019 pour l'ensemble des APU, qui se chiffre à 45,2 Md€, après 53,6 Md€ en 2018. Seul le solde du Bund a augmenté (14,8 Md€ après 12,5 Md€ en 2018), tandis que Länder (16,6 Md€ après 20,2 Md€), communes et associations de communes (5,6 Md€ après 9,8 Md€) et sécurité sociale (8,1 Md€ après 11,2 Md€) ont vu leurs excédents diminuer. Les recettes totales ont progressé de 4,1 %, les dépenses totales de 4,8 %.



POLITIQUES SOCIALES

Selon [l'agence](#) fédérale du travail, le nombre d'entreprises ayant déposé une demande de recours au **chômage partiel** atteignait 725 000 au 13 avril 2020 ; l'agence n'a pas communiqué de chiffres ou d'estimations sur le nombre de salariés concernés (l'entreprise a 3 mois pour préciser le nombre de salariés concernés). Le personnel de l'agence chargé du traitement des demandes de chômage partiel a été multiplié par 10 (à 8 000 salariés) pour faire face à cet afflux.

Selon une enquête de [Gesamtmetall](#), 43% des entreprises de la **métallurgie** et de l'électro-industrie interrogées lors de la 1^{ère} semaine d'avril recourent au **chômage partiel**, 40% d'entre elles l'envisagent. Selon l'estimation de Gesamtmetall, 1,2 million de salariés parmi les 4 millions que compte la branche étaient ainsi placés en chômage partiel début avril. Environ 7% des entreprises ont déjà décidé des licenciements.

Le [décret](#) sur **l'assouplissement du temps de travail**, en vigueur entre le 10 avril et le 30 juin 2020, introduit des exceptions à la loi sur le temps de travail pour certains secteurs d'activité (notamment le secteur médical, des soins, la distribution alimentaire, ou encore la sécurité des personnes, de l'approvisionnement énergétique ou des réseaux de communication..). Le décret relève notamment le plafond de la durée journalière de travail à 12 heures (10 heures auparavant), raccourcit la durée minimale de repos quotidien à 9 heures (contre 11 heures) et autorise à travailler le samedi et le dimanche. Le temps de travail hebdomadaire ne doit pas dépasser néanmoins 60 heures.

ACTUALITE FINANCIERE

REGULATION FINANCIERE

Le président de la fédération des banques privées (*BdB*), [Hans Walter Peters](#), réclame un **remboursement du produit des intérêts négatifs** appliqués depuis 2014 aux banques de la zone euro par la BCE. Cela représente presque 26,5 Md€ que la BCE pourrait rendre aux établissements de crédit en achetant leur dette subordonnée (AT1). Cela leur permettrait de renflouer leurs fonds propres.

La [Commission européenne](#) a accepté le dispositif public de soutien à **l'assurance-crédit** que l'Allemagne souhaite mettre en place. Le mécanisme de garantie, en vigueur jusqu'à fin 2020, prévoit un partage du risque entre les assureurs et l'Etat jusqu'à 5 Md€, l'Etat prévoyant en outre un filet de sécurité pour couvrir jusqu'à 30 Md€. La garantie accordée aux assureurs devra être rémunérée de façon adéquate, ce qui pourrait correspondre aux 2/3 des primes d'assurance.

BANQUES ET ASSURANCES

Le député du Bundestag [Florian Toncar](#) (FDP, parti de l'opposition) demande au gouvernement d'organiser rapidement un **sommet bancaire**. Le secteur bancaire serait, à son avis, affaibli par le niveau des taux d'intérêt et par le poids de la régulation. Il est urgent, selon lui, d'alléger la charge administrative des petits établissements.

Près de 10 000 demandes de « [crédits Covid](#) » d'un volume proche de 23 Md€ sont parvenues à la **KfW**, dont 14 demandes d'un volume total de 18 Md€. Adidas est la première entreprise cotée au DAX à avoir obtenu un crédit (2,4 Md€). Le dépôt de demandes en prêts rapides garantis à 100 % (cf. BE 8/2020) a débuté le 15 avril. Ces prêts qui devaient initialement concerner les entreprises ayant réalisé un bénéfice sur la moyenne des années 2017-2019, pourront être ouverts à celles n'ayant réalisé un bénéfice que sur la seule année 2019. Selon la presse, les banques percevront de la KfW un forfait de 1 000 € par « crédit



rapide » ainsi qu'une commission annuelle correspondant à 0,2 % du crédit. C'est elles qui se chargeront en revanche du recouvrement des impayés qui sera rémunéré à hauteur de 9 % du montant remboursé.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Antoine Guillemann, Lucie Petit et Laurence Rambert
Revu par : Catherine Rozan

Version du 15 avril 2020